

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 16 mai 2024 à 19 h 45

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Nicole BRESTAZ, Jocelyn BAZUS, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Thomas CHABOUD, Nadine CHABOUD, Mickaël BEL, Carlos MARTINS, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Jérôme NIVON.

POUVOIRS : Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Jocelyn BAZUS
Nelly SANNER a donné pouvoir à Dominique BARRAT
Anthony MAHE a donné pouvoir à Mickaël BEL
David BILLON LAROUTE a donné pouvoir à Nadine ROUX

SECRETAIRE : Jérôme NIVON

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 18 avril 2024 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente les informations à l'ensemble de l'assemblée :

- Festival Bien l'Bourgeon du 23/05/2024 au 26/05/2024 : la Sous-Préfecture de la Tour du Pin a organisé une réunion afin de revoir la sécurité.
- Le 18/06/2024 à 18h à Voissant : le Souvenir Français organise une cérémonie et invite tous les élus.
- Le 19/06/2024 à 18h : le CCAS et la Mairie organisent une rencontre à la maternelle avec les enfants nés en 2023. Les familles présentes recevront en cadeau une serviette de bain brodé avec le prénom de l'enfant.
- Le 01/06/2024 de 9h à 11h sur le site de la Combe : un point de ravitaillement sera mis en place pour la randonnée cyclotouriste Lyon Blanc/Lyon.
- Le 03/06/2024 à 17h30 à CHIRENS : le Comité Syndical du TE38 se réunit.

Arrivé de Thomas CHABOUD à 19h57.

- L'OGEC : La Présidente, madame Jacqueline MARCOZ remercie le Conseil Municipal pour le soutien de la manifestation (Loto).

- Logo de la Mairie : une présentation audio et vidéo, réalisée par Caroline PERRIN, est présentée à l'ensemble du Conseil Municipal afin d'effectuer un choix entre 2 logos. Après la diffusion, un tour de table est organisé pour voter. Le logo 1 recueille 5 voix et le logo 2 est retenu avec 13 voix et 1 abstention. L'Assemblée retient le logo 2 avec une couronne traditionnelle et les lions.
- Le 09/06/2024 : les élections Européennes ont lieu. Les plannings pour les deux bureaux de vote sont prêts, il manque quelque personne pour le dépouillement. Julien BOURRY informe des nouvelles règles aux Elections :
 - Les procurations : possibilité de donner pouvoir à une personne qui n'habite pas la commune.
 - Les procurations peuvent être 100% numériques donc plus besoin d'aller en gendarmerie.
 - Pendant la journée du vote, il faut un accès informatique pour réceptionner les procurations qui peuvent arriver.
- Le 22/05/2024 à 18h en Mairie : une réunion d'échange est organisée avec les riverains et le propriétaire du Château de Saint Geoire qui s'inquiètent de la circulation engendrée.
- Le 14/06/2024 à l'Espace Versoud sera organisé par le SIAGA une soirée débat sur le risque inondation et projection du film réalisé sur les inondations de 2002.
- Les plantations de fleurs de la commune seront réalisées cette année par François Horticulteur car l'entreprise BLUSSET ne peut plus le faire. Ces plantations seront effectuées début juin, les jardinières autour de l'église ont été mise en place ce jour.
- Le club de Foot a demandé de pouvoir s'entraîner sur le terrain de la martinette, la demande a été refusée.
- La piscine sera assurée par un BNSSA pour les écoles au mois de juin et juillet, un maître-nageur des Abrets (Eric PESCE) sera présent sur le mois d'août et Max MOINE-PICARD fera les remplacements.
- Le 03/06/2024 : une réunion est organisée sur site pour la sécurisation des piétons à Choché, à la Demi-Lune et à Champet avec la Pays Voironnais, le Conseil Départemental.

Madame le maire donne la parole à Julien BOURRY.

Julien BOURRY informe que les mini-jobs sont reconduits pour la saison estivale. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17 juin 2024. Les candidats seront reçus en entretien avec Nadine CHABOUD le 26 juin 2024. Pour clôturer ces mini-jobs, un moment de convivialité est prévu le jeudi 29 août à 19h.

Julien BOURRY avise Le Conseil municipal d'une éventuelle vente des 2 lots (appartements) concernant le tènement du Casino. 2 acheteurs se sont manifestés et sont intéressés. Cependant, un problème a été identifié et retarde la vente.

Madame le Maire précise L'ERP doit être mis à jour.

II - INFORMATIONS DES DECISIONS

Néant.

III - POLE ADMINISTRATIF

➤ OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DE LA COMBE

Afin de maintenir une activité estivale sur le site La Combe où est également installée la piscine municipale, Madame le Maire propose de mettre à disposition de Monsieur VERNUCCI Loris le

local communal à usage de débit de boissons situé à La Combe, assorti de la licence 3 communale, à une date à définir précisément. Il est proposé une redevance de 650 € pour la saison.

Une convention de mise à disposition du local et de la licence 3 fixera les conditions d'utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la mise à disposition de la buvette de la Combe dans les conditions évoquées,

Charge Madame le Maire de fixer précisément les dates d'occupation,

Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE BOULODROME ET UN TERRAIN DE TENNIS**

Le 17 avril 2024, Madame Le Maire a lancé une procédure de publicité préalable à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec un porteur de projet qui avait manifesté un intérêt d'installer deux couvertures photovoltaïques sur un terrain de tennis et sur la moitié du boulodrome de la commune. Cette information a dès lors été publiée sur le site internet de la commune pendant 24 jours.

Depuis cette publicité, aucune autre candidature que celle spontanément présentée début 2024 par la société Ombri'sère n'a été soumise.

La société Ombri'sère est une société créée par la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Énerg'Isère (elle-même créée et détenue à hauteur de 85 % par le Territoire d'Énergie 38) en partenariat avec SeeYouSun (un expert des ombrières photovoltaïques). Ombri'sère a pour vocation de développer des centrales photovoltaïques sur tout le département de l'Isère. Ces centrales prennent principalement la forme d'ombrières photovoltaïques mais peuvent également être situées sur des toitures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** de clore la procédure d'appel aux porteurs de projets intéressés pour investir sur le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur la commune
- **Décide** de mener des échanges exclusifs avec la société Ombri'sère dans le but de poursuivre la phase d'étude préalable du projet pressenti sur le site
- **Autorise** M. le Maire à signer les Conventions d'Occupation Temporaire du domaine public définissant les modalités de mise à disposition pour une durée de 30 ans ainsi que les éventuels avenants et tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV : CONVENTION TRIPARTITE 2024 POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE ITINERANTE ET DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA VALDAINE**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Voironnais, apporte un appui technique aux communes sur les différents sujets liés à la petite enfance, avec comme objet principal, le fonctionnement de la halte-garderie itinérante et du relais petite enfance de La Valdaine et assure dans ce cadre une « prestation de service » pour le compte des communes.

Ainsi, dans le cadre de leur compétence « petite enfance », les 8 communes de La Valdaine (Chirens, Massieu, Merlas, Saint Bueil, Saint Geoire en Valdaine, Saint-Sulpice-des-Rivoires, Velanne et Voissant) sont co-signataires, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, le Département de l'Isère et le CIAS du Pays Voironnais de la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2022 à 2026.

La CTG est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Cet engagement précise l'intervention du CIAS pour l'ensemble des communes du Pays Voironnais.

La présente convention couvrant l'année 2024, concernera le fonctionnement de la halte-garderie itinérante et du relais petite enfance de La Valdaine.

La commune de Saint Geoire en Valdaine accueille la halte-garderie itinérante de la Valdaine deux fois par semaine, les mardis et mercredis au sein de la Résidence Autonomie.

Cette convention prévoit :

- Une prestation de service sera assurée par le CIAS du Pays Voironnais, en s'appuyant sur le cadre d'intervention inscrit dans la CTG ;
- Un Conseil Enfance de La Valdaine sera organisé par le CIAS du Pays Voironnais et la commune de Saint Bueil ;
- Le Pays Voironnais versera une subvention annuelle d'équilibre à l'ADMR, pour les activités exclusives de la halte-garderie itinérante et du relais petite enfance de La Valdaine dont l'ADMR est gestionnaire.
- La commune de Massieu mettra à disposition de la halte-garderie itinérante de La Valdaine gérée par l'ADMR, un véhicule dont elle est propriétaire.
- La commune de Saint Geoire en Valdaine mettra à disposition du relais petite enfance de La Valdaine géré par l'ADMR, un garage, un véhicule, un ordinateur et un téléphone portable dont elle est propriétaire.
- Les communes de Massieu, Merlas, Saint Bueil, Saint Geoire en Valdaine, Saint-Sulpice-des-Rivoires, Velanne et Voissant contribueront à l'ensemble des actions précisées ci-dessus.
- La commune de Chirens contribuera à l'ensemble des actions précisées, dès lors qu'elles concerneront le relais petite enfance.

Sur le plan financier, cette convention prévoit, sur la base d'un bilan annuel d'exploitation réalisé par l'ADMR, une facturation du coût total du service de la halte-garderie itinérante et du relais petite enfance de La Valdaine aux communes impliquées.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire, à signer ladite convention tripartite de la halte-garderie itinérante de la Valdaine et du relais petite enfance de la Valdaine pour l'année 2024.

Décision : adoptée à l'unanimité

Madame le Maire précise et informe monsieur Jérôme NIVON de l'historique du fonctionnement du relais petit enfance et de la halte-garderie itinérante.

➤ **OBJET : PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) :
MODIFICATION DES ITINERAIRES**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L361-1 du code de l'environnement et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que pour répondre à la demande du public en matière de sentiers et itinéraires de loisirs dans les espaces naturels, le Conseil départemental de l'Isère est intervenu auprès de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et du Parc naturel régional de Chartreuse, maîtres d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'itinéraires de promenade et de randonnée sur leurs territoires.

Considérant que le PDIPR permet de créer et de pérenniser un réseau de sentiers juridiquement stables, aménagés et signalés conformément à la charte départementale.

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur du développement touristique, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a réalisé un plan de requalification de son réseau d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune de Saint Geoire en Valdaine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la désinscription du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants :

Route de Cormérieu (VC006), sur une distance de 2 022 mètres.

Route des Milles Martyrs (D28), Chemin rural de Basset et voie du Charbonnier au Basset, sur une distance de 941 mètres.

Route de Larembert (VC003), Route du Gonnet (VC011b), Chemin rural du Gonnet à Bois Metral (CR886), sur une distance de 1 439 mètres.

Route de Grosset (VC008), Chemin rural des Perrins au Grosset (CR896) et route de Velanne (D28c), sur une distance de 1 137 mètres.

Reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre)

ACCEPTE l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants :

✓ Chemin de l'AFR sur parcelles communales ZA089-72-76-81-82-61-138-134 et route de Lambertièrre, sur une distance de 2 098 mètres.

- ✓ Chemin rural de Grosset au Mollard (CR821c), Voie du Mollard (CR021) et route de la vie creuse (VC021), sur une distance de 1 687 mètres.
- ✓ Chemin du Fourrier (CR027) et Chemin rural de Servalongue au petit Consuoz (CR887), sur une distance de 1 329 mètres.

Reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre)

S'ENGAGE à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

S'ENGAGE également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification à la suite d'opérations foncières ou de remembrement,

S'ENGAGE à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,

En cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre le Département et le propriétaire ;

En ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4/4, quads, motos tout terrain...) autre que ceux utiliser pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, le conseil municipal :

Interdit le passage sur l'ensemble des chemins ci-dessus.

Décision : adoptée à l'unanimité

Madame le Maire donne la parole à Carlos MARTINS qui fait remarquer que le panneau des sentiers de randonnée sur le site de la Combe doit être changé du fait des changements.

L'Assemblée du Conseil Municipal échange un long moment concernant cette délibération. Pierre EYMERY suggère de signaler au service du tourisme de remettre à jour les chemins.

IV - POLE FINANCIER

➤ **OBJET : PISCINE MUNICIPALE – TARIFS 2024 POUR LES COMMUNES EXTERIEURES**

Lors du dernier Conseil Municipal du 18 avril 2024, Madame le Maire a proposé de faire bénéficier les communes du bassin de vie des tarifs de la piscine pour l'été 2024 applicables aux Saint Geoiriens moyennant une contribution de leurs parts.

Les communes du bassin de vie doivent s'affranchir d'une contribution. La clé de répartition retenue est le nombre total d'habitants sur les sept communes, multiplié par le nombre d'habitants par commune. Ainsi les contributions pour chaque collectivité s'élèvent à :

MERLAS	130 €
MASSIEU	200 €
SAINT BUEIL	200 €
SAINT SULPICE DES RIVOIRES	130 €
VELANNE	150 €
VOISSANT	70 €

Les résidents des communes extérieures devront se présenter en Mairie de Saint Geoire en Valdaine avec un justificatif de domicile, un livret de famille et une pièce d'identité afin de pouvoir bénéficier du tarif.

Une convention sera signée entre les communes pour valider cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition des participations des communes fixées de la manière ci-dessus,

AUTORISE Madame Le Maire à signer une convention avec les communes concernées.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV – FONDS DE CONCOURS – « Achats d'un columbarium »**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours.

La commune de St Geoire en Valdaine souhaite construire un nouveau columbarium de 21 cases dans son cimetière communal.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de participation
Columbarium	11 806,00 €	Europe		0 %	
		Etat		0 %	
		Région AuRA		0 %	
		Département de l'Isère		0 %	
		Total subventions		0 %	0 €
		Reste à charge de la commune			11 806,00 €
		Fonds de concours Pays Voironnais		50 %	5 903,00 €
		Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT)		50 %	5 903,00 €
TOTAL Dépenses	11 806,00 €	TOTAL Recettes		100,00 %	11 806,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet relatif à la construction d'un nouveau columbarium,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le Pays Voironnais pour un montant de **5 903,00 €**.

V - POLE RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le service technique de la commune est en sous-effectif du fait de 2 arrêts de travail d'agent.

Madame le Maire précise que madame Sylvie VIAL a intégré la collectivité. Elle est arrivée en Mairie à l'administration depuis le 2 mai 2024.

VI - POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du Mardi 7 Mai 2024

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Anthony Mahé.

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Anthony Mahé.

EXCUSE : Pierre Eymery.

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 24 20001 – Récépissé le 29 Décembre 2023

Date extrême : 29 février 2024

Demandeur : TASSI Karim

Adresse du terrain : 769 Le Roulet

Objet : Agrandissement auvent

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

↪ *instruction ABF : demande de pièces complémentaires sollicitées par l'ABF.*

DP 038 386 24 20012– Récépissé le 23 Février 2024

Date extrême : 23 Avril 2024

Demandeur : ECHIVARD Marie Claude

Adresse du terrain : 411 impasse la motte castrale

Objet : remplacement de 2 fenêtres à l'identique

Section (s) / Parcelle (s) : AW 230

Zonage : Ub

↪ *Avis favorable de la commission. L'ABF précise que l'immeuble est non situé en visibilité du monument historique*

DP 038 386 24 20023– Récépissé le 20 Mars 2024

Date extrême : 20 Mai 2024

Demandeur : MEUNIER Alain

Adresse du terrain : 813 Route du Roulet

Objet : Abri de jardin + clôture + portail

Section (s) / Parcelle (s) : AS 0049

Zonage : A, Nh

↪ *avis favorable de l'ABF (avec prescriptions) et de la commission*

DP 038 386 24 20024– Récépissé le 21 Mars 2024

Date extrême : 21 Mai 2024

Demandeur : MARCOZ Jacqueline pour OGEC
Adresse du terrain : Ecole de Plampalais
Objet : remplacement du grillage de l'école
Section (s) / Parcelle (s) : AW 313
Zonage : Uab1, Uab2

↪ **avis favorable de l'ABF (avec prescriptions) et de la commission**

DP 038 386 24 20025– Récépissé le 29 Mars 2024

Date extrême : 29 Mai 2024

Demandeur : GIACALONE Kévin
Adresse du terrain : 170 Les Hauts de la Falanchère II
Objet : création d'une clôture
Section (s) / Parcelle (s) : AW 413
Zonage : Ub

↪ **Avis favorable de la commission. L'ABF précise que l'immeuble est non situé en co-visibilité du monument historique**

DP 038 386 24 20027– Récépissé le 4 avril 2024

Date extrême : 4 juin 2024

Demandeur : SARL AMIVAL
Adresse du terrain : ZA La Thuery
Objet : mise en peinture des façades du bâtiments
Section (s) / Parcelle (s) : AE 221
Zonage : Uea et Ueb4

↪ **Avis favorable de la commission. L'ABF précise que l'immeuble est non situé en co-visibilité du monument historique**

Nouvelle demande

DP 038 386 24 20028– Récépissé le 20 avril 2024

Date extrême : 20 juin 2024

Demandeur : VERDONCK Elodie
Adresse du terrain : 401 route du petit Consuoz
Objet : remplacement des menuiseries
Section (s) / Parcelle (s) : AV 140
Zonage : Neb1, Ne

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 24 20029– Récépissé le 24 avril 2024

Date extrême : juin 2024

Demandeur : GIACALONE Kévin
Adresse du terrain : 170 Lot. Les Hauts de la Falanchère II
Objet : création d'une terrasse
Section (s) / Parcelle (s) : AW 413
Zonage : Ub

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 24 20030– Récépissé le 25 avril 2024

Date extrême : 25 juin 2024

Demandeur : CHANTIER Florent
Adresse du terrain : 727 route du roulet
Objet : agrandissement d'une porte de garage déjà existante
Section (s) / Parcelle (s) : AS 227
Zonage : Nh

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 24 20031– Récépissé le 26 avril 2024

Date extrême : 26 juin 2024

Demandeur : ALAIMO William
Adresse du terrain : 356 route du bourg
Objet : réfection de façades
Section (s) / Parcelle (s) : AM 89, 196
Zonage : Uab1, Uab2

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 24 20032– Récépissé le 26 avril 2024

Demandeur : CROCHET Franck
Adresse du terrain : 4 lot. La Delphinière
Objet : réfection façades
Section (s) / Parcelle (s) : AW 343
Zonage : Ub

↪ dossier retiré de l'instruction le 29.04.2024

Date extrême : 26 juin 2024

DP 038 386 24 20033– Récépissé le 26 avril 2024

Demandeur : CROCHET Franck
Adresse du terrain : 4 lot. La Delphinière
Objet : création d'un garage
Section (s) / Parcelle (s) : AW 343
Zonage : Ub

↪ instruction ABF en cours

Date extrême : 26 juin 2024

DP 038 386 24 20034– Récépissé le 29 avril 2024

Demandeur : CROCHET Franck
Adresse du terrain : 4 lot. La Delphinière
Objet : Pose d'un isolant polystyrène, enduit de finition et remplacement appuis fenêtres
Section (s) / Parcelle (s) : AW 343
Zonage : Ub

↪ instruction ABF en cours

Date extrême : 29 juin 2024

DP 038 386 24 20035– Récépissé le 3 mai 2024

Demandeur : GRANDJEAN Astrid
Adresse du terrain : 69 Montée des 3 Pierres
Objet : Pose de volets roulants solaires
Section (s) / Parcelle (s) : AM 171
Zonage : Uab1

↪ instruction ABF en cours

Date extrême : 3 juillet 2024

DP 038 386 24 20036– Récépissé le 6 mai 2024

Demandeur : DEWEZ Nicolas
Adresse du terrain : 130 Lot.La fallanchère 2
Objet : Mise en place d'un enrochement
Section (s) / Parcelle (s) : AW 415
Zonage : Ub

↪ instruction ABF en cours

Date extrême : 6 juillet 2024

DP 038 386 24 20037– Récépissé le 6 mai 2024

Demandeur : INSARDI Robin
Adresse du terrain : 400 route de Grosset
Objet : création d'un garage avec terrasse abritée
Section (s) / Parcelle (s) : AD 364
Zonage : Nh

↪ avis favorable de la construction

Date extrême : 6 juin 2024

DP 038 386 24 20038– Récépissé le 6 mai 2024

Demandeur : INSARDI Robin
Adresse du terrain : 400 route de Grosset
Objet : création d'une cave
Section (s) / Parcelle (s) : AD 364
Zonage : Nh

↪ dossier retiré de l'instruction le 07.05.2024

Date extrême : 6 juin 2024

DP 038 386 24 20039– Récépissé le 6 mai 2024

Demandeur : INSARDI Robin

Date extrême : 6 juin 2024

Adresse du terrain : 400 route de Grosset
Objet : Transformation du garage actuel
Section (s) / Parcelle (s) : AD 364
Zonage : Nh
↪ **avis favorable de la construction**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 21 20017-M01 – Récépissé le 29/02/2024

Date extrême : 29 avril 2024

Demandeur : Lison GUERPEL
Adresse du terrain : Route des Mille Martyrs
Objet : Suppression du muret déflecteur
Section (s) / Parcelle (s) : AL 203 – AL 204
Zonage : Abb2

↪ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires en date du 22/03/2024**

PC 038 386 24 20001 – Récépissé le 15/03/2024

Date extrême : 15 juin 2024

Demandeur : Sébastien Guicherd
Adresse du terrain : Route des Hôpitaux
Objet : Construction d'une extension d'un bâtiment
Section (s) / Parcelle (s) : AL 203 – AL 204
Zonage : Nhe

↪ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires en date du 09/04/2024**

PC 038 386 22 20013-M01 – Récépissé le 22/03/2024

Date extrême : 22 juin 2024

Demandeur : Jérémie Meyer
Adresse du terrain : Route du Bourg
Objet : Suppression d'un portillon et renforcement du muret déflecteur
Section (s) / Parcelle (s) : AM 57 – AM 58 – AM 59
Zonage : Ubb4

↪ **Instruction CAPV en cours**

↪ **Instruction ABF en cours**

PROCHAINE COMMISSION MARDI 11 JUIN 2024

Madame le Maire précise qu'un ancien dossier avec une infraction au droit d'urbanisme s'est résolu dernièrement.

VII - POLE SCOLAIRE - CULTURE

Nicole BRESTAZ prend la parole.

Le 29/04/2024, la visite de la DDEN (les Délégués Départementaux de l'éducation Nationale) a eu lieu aux deux écoles (Val'Joie et la Lambertière). Pour l'école Val'Joie, aucune remarque sauf le manque de verdure dans la cour. Pour l'école de la maternelle, il est constaté que ce sont de beaux locaux mais qu'il existe des problèmes de fuite. Le dossier sinistre est en cours et sera relancé.

VIII - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Madame le Maire donne la parole à Pierre EYMERY pour un point sur la commission de pôle transition écologique. Les points abordés à cette commission sont :

- L'énergie et l'environnement avec les ZAEnR (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables) : 5 communes ont répondu et défini leurs zones dont notre commune Saint Geoire en Valdaine.
- La gestion des déchets : traitement des ordures ménagères.

Carlos MARTINS prend la parole et fait un retour de la commission économie, agriculture et tourisme. En agriculture, les aides concernant les dossiers FIDA ont été instruits. Il y a 5 dossiers qui ont été retenus dont une exploitation de la commune de Saint Geoire en Valdaine.

Madame le Maire termine par un dernier point le développement de la fibre. L'arrivée de la fibre sur la commune nous oblige à revoir le budget d'investissement afin de pouvoir raccorder la Mairie.

Madame le Maire clôture la séance à 21h59.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 19h45.